CRIT'AIR, LE 15 JANVIER, TOUT LE MONDE S'Y COLLE



Juin 2016.

La vignette Crit⁷air est lancée par l'État.

C'EST QUOI CRIT'AIR?

C'est un autocollant collé sur le pare-brise, qui permet d'identifier les véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Le Crit'Air vert est réservé aux véhicules qui n'émettent aucun polluant, les autres étant classés de 1 à 5, ce chiffre augmentant avec la pollution. Il n'y a pas de vignette pour les véhicules très polluants, dits «non classés».

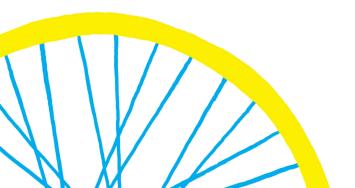
A QUOI ÇA SERT, CRIT'AIR?

Pour les villes, c'est un moyen d'identifier les véhicules les plus propres, pour agir contre la pollution automobile. Pour les automobilistes, cela procure des avantages quand on a un véhicule peu polluant.

La vignette est obligatoire pour rouler dans une zone à circulation restreinte (ZCR), donc obligatoire à Paris à partir du 15 janvier.

COMMENT OBTENIR SA VIGNETTE CRIT'AIR?

Muni de sa carte grise, sur le site internet certificat-air.gouv.fr (au prix de 4,18€)





15 janvier 2017,

Paris devient la première Zone à circulation restreinte (ZCR).

C'EST QUOI UNE ZCR?

La Zone à Circulation Restreinte (ZCR) est un dispositif prévu par la loi sur la transition énergétique, mis en place par la Ville de Paris pour lutter contre la pollution. Pour rouler dans une ZCR, il faut avoir une vignette Crit'air.

LA ZCR À PARIS...

La vignette Crit'air est obligatoire pour y circuler. Déjà, les véhicules très polluants, dits « non classés », circulent sous conditions : les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et deux-roues motorisés sont interdits de circulation de 8h à 20h du lundi au vendredi ; les poids lourds, bus, autocars sont interdits eux, de 8h à 20h, 7 jours sur 7.





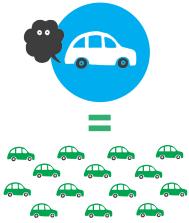


À NOTER: EN CAS DE PIC DE POLLUTION, FINI LA CIRCULATION ALTERNÉE, SEULE LA VIGNETTE FERA FOI!



Le 1er juillet 2017,

une nouvelle étape : les véhicules portant la vignette Crit'air 5 circuleront sous conditions à Paris : les véhicules légers, véhicules utilitaires légers et deux-roues motorisés seront interdits de circulation de 8h à 20h du lundi au vendredi ; les poids lourds, bus, autocars seront interdits eux, de 8h à 20h, 7 jours sur 7.



À LUI SEUL, UN VÉHICULE DIESEL « NON CLASSÉ », DÉSORMAIS NON AUTORISÉ À PARIS, ÉMET AUTANT DE PARTICULES FINES QUE 600 VÉHICULES PORTEURS DE LA VIGNETTE CRIT'AIR 2. ET UN VÉHICULE CRIT'AIR 4 POLLUE À LUI SEUL AUTANT QUE 200 VÉHICULES DIESEL CRIT'AIR 2

Toutes les infos et les modalités :

#stoppollution paris.fr/stoppollution

DES IDÉES POUR SE DÉPLACER AUTREMENT



La bonne mobilité à Paris, c'est l'intermodalité, c'est-à-dire l'art de combiner plusieurs modes de transports pour se rendre d'un point A vers un point B.



A pied, en vélo, en vélo électrique, avec le service de véhicules partagés, en voiturette électrique, en métro, en bus, en RER, en pédibus pour les enfants, avec la voiture propre d'un autre Parisien, en scooter électrique, en trottinette électrique...



LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION, C'EST CAPITAL!

1,5 MILLION DE FRANCILIENS RESPIRENT UN AIR TRÈS POLLUÉ

200 VILLES EUROPÉENNES

ONT INSTAURÉ DES ZONES DONT L'ACCÈS EST INTERDIT AUX VÉHICULES LES PLUS POLLUANTS 26 PICS
DE POLLUTION
À PARIS EN 2015,

À CHAQUE FOIS ON RESPIRE L'ÉQUIVALENT DE 8 CIGARETTES DANS UNE PIÈCE DE 20 M²

LA POLLUTION
DE L'AIR, C'EST
48 000 DÉCÈS
PRÉMATURÉS
PAR AN EN
FRANCE

PARIS VOUS AIDE À ROULER PLUS PROPRE

Paris favorise les véhicules propres par plusieurs dispositifs :

- → Stationnement gratuit pour les véhicules électriques, ceux circulant au gaz naturel et certains hybrides.
- → Déploiement d'un réseau de bornes universelles de recharge électrique accélérée, Belib'.
- → Aide aux copropriétés qui installent des abris vélo sécurisés ou des points de recharge pour véhicules électriques.



Pour ceux qui renoncent à leur véhicule polluant

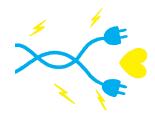
- une aide de 400€ pour la prise en charge partielle du pass navigo et de l'abonnement Vélib' pendant 1 an.
- ou le remboursement de l'achat d'un vélo ou vélo à assistance électrique (VAE) ou triporteur (électrique ou non) ou cyclomoteur électrique, dans la limite de 400€ (aide cumulable avec le dispositif d'aide à l'acquisition d'un VAE).
- une réduction de 50% de l'abonnement annuel au service Autolib'
 + 50€ de trajets prépayés.

Pour les jeunes conducteurs

Une réduction de 50% du prix de l'abonnement Autolib'

+ 50€ de crédits.

POUR SAVOIR SI VOUS ÊTES ÉLIGIBLE À CES AIDES ET EN SAVOIR PLUS SUR L'ENSEMBLE DES MESURES : PARIS.FR/STOPPOLLUTION



À NOTER AUSSI POUR TOUS

L'État aide les particuliers renonçant à leur véhicule diesel d'au moins 10 ans avec une prime qui peut représenter au total jusqu'à 10 000€.

La Région Ile-de-France et la Métropole du Grand Paris proposent également des aides.



CRITAR la nouvelle VIGNETTE obligatoire pour rouler à Paris à partir du 15 janvier



Toutes les infos eur : paris.fr/stoppollution #stoppollution

